



LES AMIS DE LA TERRE MIDI PYRÉNÉES

22, place du Salin 31000 TOULOUSE

Tél-rép-fax : 05 61 34 88 15

Courriel : midipyrenees@amisdelaterre.org

sites : www.amisdelaterre.org et <http://amisdelaterremp.free.fr/>

LA FEUILLE VERTE

Septembre 2012

n° 231

AZF...11 ans déjà !

L'association « Plus Jamais Ça, ni ici ni ailleurs » ne s'associera à aucune des manifestations du 21 septembre 2012.

L'an dernier, nous avons rejoint à pied le rond-point du 21 septembre et le site de l'explosion pour symboliser notre souhait de voir édifier par la mairie de Toulouse un mémorial commun aux sinistrés et salariés, destiné à édifier les générations nouvelles sur la question des risques industriels.

A ce jour, le projet réalisé par la Mairie se résume à un objet commémorant non identifié, excluant toute forme de réflexion et d'explication.

Malgré les nombreuses propositions exprimées lors des réunions des années passées, un énorme quiproquo semble s'être glissé entre la mairie et certaines associations de riverains ; aucun lieu pédagogique assurant la fonction de « Mémorial » ne semble en cours d'étude.

Il va falloir qu'on nous explique par quel prodige les pouvoirs publics tentent sérieusement d'éviter des catastrophes à venir avec la sculpture réalisée aujourd'hui.

[blog plusjamaiscaniciinailleres.over-blog.org](http://blog.plusjamaiscaniciinailleres.over-blog.org)

AZF... suites !

Rose Frayssinet

Alors que s'annonce le rendu du jugement en appel d'AZF pour le 24 septembre, l'organisation citoyenne **Plus Jamais ça ni ici ni ailleurs Croix de Pierre** invite à Toulouse les acteurs de la **Coordination nationale des associations riveraines des sites Seveso**. Ils se réuniront en séminaire de travail les 23-24 septembre pour faire des **propositions de modifications de la loi Bachelot** qui régleme depuis 2003, suite à la catastrophe toulousaine, l'urbanisation autour des Sites SEVESO. Jugée insuffisante et rétrograde par de nombreuses associations, cette loi fait reposer sur la collectivité et les habitants le coût des renforcements et de protection de leur habitation, alors que les exploitants des usines se voient offrir une législation dimensionnée à leur intérêt, sans réelle obligation de réduire les risques à la source. C'est exactement la conclusion de notre article de la Feuille Verte de septembre 2004 : « *cela revient à faire payer le contribuable pour sécuriser le périmètre d'activités des industriels* ».

Ces délégations et les Amis de la Terre s'associeront au **rassemblement devant la cour d'appel** qui se tiendra **salle Mermoz le lundi 24 septembre à 14h** pour le rendu du jugement en appel. Le caractère particulier de cette décision de justice fera école dans un sens comme dans un autre. Rappelons qu'en première instance, une relaxe générale avait été prononcée, alors que le tribunal mettait la lumière sur de nombreuses et énormes fautes de l'industriel « **Responsable... mais pas coupable... ?** ».

**Samedi 22 septembre 2012
à Beaumont-de-Lomagne (82)**

dans le cadre de la journée internationale
contre la fracturation hydraulique
mobilisation inter-régionale

ALERTE AUX GAZ ET HUILES DE SCHISTES DANS LE SUD-OUEST

Sous la halle, de 9h à 18h : informations, stands,
animations, buvette et restauration.

A 10h30 : **projection-débat de « Gasland »** de Josh Fox ; de même à 16h en présence de **Guy Chauveteau** (ancien directeur de recherche au CNRS et conseiller scientifique à l'Institut français de pétrole)

A 14h30 : **chaîne humaine** (amener le gilet jaune)

Renseignements :

05 62 58 04 72

www.nonaugazdeschiste32.org et

www.ngspc.com

<http://nonauxgazdeschiste82.over-blog.fr>

Un élu « politiquement incorrect »

Pierrette Thirriot

Patrick Jimena, élu EELV au Conseil Général, est victime, de la part des autres conseillers généraux, d'une mise à l'écart qui le laisse dans l'ignorance de certaines réunions, notamment de celles concernant la LGV, contre laquelle il a courageusement pris position !

Cette attitude est inadmissible : il semble que la démocratie ne soit possible au Conseil Général que si tout le monde est du même avis !

Vous avez dit "démocratie" ??? Non, cette attitude relève d'un caractère sectaire et NON DEMOCRATIQUE, que les Amis de la Terre tiennent à dénoncer vivement et à en informer les lecteurs attentifs de la "Feuille Verte", bimestriel sans subvention, sans concession, donc libre de toute intervention partisane.

Conférence-débat :

"Pour une France sans armes nucléaires" par Jean-Marie Muller

Philosophe et écrivain, porte parole du Mouvement
pour une Alternative Non-Violente (MAN)

Vendredi 26 octobre 2012 à 20 h 30
Salle du Sénéchal

17 rue de Rémusat, Toulouse
Métro Capitole ou Jeanne d'Arc

Immorale, irréaliste, dangereuse et coûteuse, la
dissuasion nucléaire demeure un sujet tabou en
France. Depuis plusieurs mois, une campagne
citoyenne pour le désarmement nucléaire unilatéral
de la France soutenue par de nombreuses
personnalités veut provoquer un vrai débat dans
notre société :

<http://francesansarmesnucleaires.fr/>

Entrée Libre (participation financière pour ceux qui le peuvent)

Etang du Moura : mépris de la vie et mépris des institutions !

*Communiqué de presse des Amis de la Terre 32,
de FNE Midi-Pyrénées et du Groupement des
Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques 32*

Dans la nuit du samedi 18 août au dimanche 19 août, l'étang
du Moura, en Armagnac, vaste espace naturel de 32 hectares
récemment acquis par le Conseil Général pour en faire une
zone écologique pédagogique, a été victime d'un saccage
environnemental et d'actes violents de vandalisme. La piste
agricole semble privilégiée. Pour les associations de
protection de l'environnement et les producteurs bio, il est
temps de réfléchir à un autre modèle agricole.

Désastre environnemental et mise en danger de la population en Armagnac

La vanne du lac a été cassée, provoquant l'assèchement quasi-
intégral de l'étendue d'eau de 17 ha (soit 100 000 m³ d'eau)
située en zone Natura 2000 et la mort des milliers d'alevins,
carpes, anguilles et tortues, dont la cistude d'Europe, espèce
protégée. Des risques inconsidérés pour les populations
humaines ont également été commis par les auteurs de ces
actes, qui n'ont pas hésité à incendier un bâtiment patrimonial
situé à proximité immédiate de la forêt de vingt hectares du
même site, en pleine période de canicule et sans aucun égard
pour le risque majeur d'incendie. Les deniers publics et
l'intérêt général ont eux aussi été méprisés : le coût de ces
déprédations sera très important. Il est impératif que la justice
identifie les coupables, car l'impunité n'aboutirait qu'à
conforter l'extrémisme !

Agriculture : les problèmes soulevés

Il est fort triste que la première piste envisagée par les acteurs
locaux soit la « piste agricole ». Le mécontentement aurait été
alimenté par les récentes restrictions sur l'irrigation en raison
de la sécheresse.

En effet, ces actes sont isolés, mais ils se multiplient dans le
Gers (depuis le début de l'année on compte déjà des
précédents à Auch et à Riscle) et ils jettent le discrédit sur la

totalité de la profession agricole, dont l'image risque une
nouvelle fois d'être victime des agissements d'une minorité.

Ces actes posent une question de fond : jusqu'à quand va se
prolonger ce modèle agricole absurde, à l'œuvre dans le sud-
ouest, où la culture du maïs irrigué, alimentée par la
spéculation agricole, fait perdre le sens commun à certains et
fragilise les autres ?

FNE Midi-Pyrénées, les Amis de la Terre 32 et le GABB 32
craignent que cet événement ne soit exploité pour justifier la
création de nouvelles retenues d'eau. Ils rappellent que le
stockage de l'eau pour le maintien du maïs irrigué, culture
tropicale qui a besoin d'eau en période estivale sèche, ne sont
pas des solutions face aux épisodes répétés de sécheresse et au
changement climatique. Seule une adaptation de notre
agriculture vers de réelles économies d'eau et la prise en
compte de la fonctionnalité des sols et des milieux aquatiques
sont une option viable pour la gestion quantitative de l'eau sur
le bassin. Cela passe par des changements de pratiques et de
systèmes (agro-écologie, agro-foresterie), une diversification
des assolements vers des cultures moins gourmandes en eau et
un allongement des rotations. C'est pourquoi elles attendent
de l'Etat et des collectivités la mise en place d'une instance de
réflexion sur l'évolution de l'agriculture et dans le Sud-Ouest
et particulièrement dans le Gers, département très fragilisé
concernant la ressource en eau, notamment en zone de
monoculture du maïs irrigué. Cette instance devrait être
représentative de toutes les parties prenantes : société civile,
consommateurs d'eau potable et représentants de toutes les
formes d'agriculture.

Vite, le temps presse pour nos ressources en eau, nos milieux
aquatiques, notre agriculture et plus globalement pour l'avenir
de notre territoire !

De la multiplication des petits cochons ! au Tribunal Administratif

Rose Frayssinet

Nous vous avons alertés au sujet de l'**extension d'une
porcherie industrielle** autorisée par l'administration pour
l'EARL de la Blancharderie à Balaguier-sur-Rance en
Aveyron (Feuille Verte n°229 de février-mars 2012). **De 624
porcs, elle passerait à 1 548 « animaux-équivalents » !!**
Après étude des dossiers portés à l'enquête publique, les Amis
de la Terre Midi-Pyrénées constatent un très grand nombre de
manquements pour la protection de l'environnement :
insuffisance de l'état initial des sols, insuffisance et
incomplétude de l'étude hydrogéologique, insuffisance du
plan d'épandage et de l'évaluation des incidences des
émissions phosphorées sur l'environnement, des prélèvements
en eau, etc. Comme nous l'écrivions déjà : « *Ce type
d'élevage hors sol n'apporte pas de contribution significative
à la vie de nos campagnes en termes d'emploi et
d'aménagement du territoire. Il se fait au détriment d'une
agriculture paysanne, de productions qualitatives qui ont
fait la réputation du Rouergue et du tourisme rural, au
profit d'une production bas de gamme (accompagnant des
labels bas de gamme) ayant provoqué la disparition de la
grande majorité des éleveurs* ». Aussi allons-nous attaquer
cette décision avec l'Association pour le développement
durable des Pays de la Vallée du Tarn et la Fédération pour la
Sauvegarde du Pays des Grands Causses. Après délibération
de notre Conseil d'Administration du 8 mai 2012, nous **avons
déposé un recours en annulation contre l'arrêté** du 20 mai
2011 autorisant l'extension et mandaté à cette fin Maître Alice
Terrasse, avocate au barreau de Toulouse.

Des nouvelles de l'Habitat Groupé du Canal à Ramonville

Dominique Gilbon

Des articles dans *La Dépêche* (« Une aventure solidaire »), puis dans *Le Nouvel Obs'* (« Ni secte, ni bobos ») et maintenant dans la Feuille Verte, saluent le travail d'une trentaine de volontaires bénévoles venus de la région mais aussi de Lyon, de Paris et même de Madrid. Ils ont consacré leur mois d'août à ce chantier participatif, qui a reçu la visite de l'Alter Tour, pour construire la salle commune, la chambre d'amis, le coin des enfants et l'atelier de bricolage qui seront à la disposition de tous. L'objectif n'était pas de « produire » un bâtiment, fût-il en ossature bois, BBC, etc., mais de réaliser ensemble, dans le plaisir, l'écoute de l'autre et l'apprentissage de l'autonomie, ces espaces partagés collectifs qui sont aujourd'hui « hors d'eau ».

A côté de ce chantier particulier, l'entreprise qui réalise les huit logements de l'Habitat Groupé du Canal terminait les façades qui sont aujourd'hui dotées de portes et de fenêtres et seront livrés au mois de mai prochain.

Alors commencera une nouvelle étape de cette aventure dans le sillage de laquelle naviguent le Hameau de Mange Pommes, mitoyen, et la Maison de l'Économie Solidaire, toute proche, qui propose, avec l'association Caracole, son Jardin Partagé et ses multiples activités.

La sortie du nouvel iPhone 5 : obsolescence programmée en série

Communiqué de Presse des Amis de la Terre France du 12/09/2012

Paris, sous embargo jusqu'au 12 septembre 2012, 00h01. Nouvelle esthétique, nouvelle connectique, la course à l'innovation que se livrent les géants du secteur high-tech, Apple, Samsung et Nokia en tête, justifie-t-elle que les chargeurs, enceintes et autres gadgets des précédentes générations d'iPhone finissent dans nos tiroirs ou pire dans nos poubelles ?

En commercialisant aujourd'hui l'iPhone 5, Apple met non seulement en vente un gadget dernier cri mais impose aussi à ses clients, partenaires et aux producteurs de produits dérivés, une nouvelle donne. Car si le design de l'iPhone 5 marque une rupture avec les modèles précédents, la connectique est, elle aussi, différente : le nouveau chargeur de l'iPhone 5 sera donc incompatible avec les 183 millions d'iPhone, 73 millions d'iPad et 275 millions d'iPod vendus dans le monde. Il en sera de même pour les stations d'accueil et autres chaînes hi-fi : de quoi nous inciter à renouveler tous nos équipements ? Les ressources naturelles s'épuisent et Apple, la plus grande capitalisation boursière de l'histoire des États-Unis, se permet une nouvelle fois de les gaspiller pour vendre plus et rendre le consommateur toujours plus dépendant.

Ce 12 septembre n'est en réalité pour Apple qu'un nouveau chapitre de sa longue saga sur le thème de l'obsolescence programmée : en 2001, le groupe à la pomme lançait l'iPod dont la durée de vie est limitée à celle de sa batterie, indémontable. Malgré une action en justice aux États-Unis, Apple innove régulièrement pour maîtriser la durée de vie ses produits : impossibilité de mettre à jour le système d'exploitation pour les modèles les plus anciens, pièces détachées qui changent à chaque génération. Avec 3 générations d'iPad en 2 ans et 6 d'iPhone en 5 ans, les produits Apple sont très rapidement obsolètes !

L'obsolescence programmée du secteur high-tech a un coût écologique et social. Les Amis de la Terre alertent depuis

2010 sur l'exploitation massive des ressources, l'extraction de terres rares et minerais dans les pays du Sud, les impacts sanitaires pour les populations locales, la surproduction de déchets et les pollutions lourdes.

Camille Lecomte, chargée de campagne Modes de production et de consommation responsables s'insurge : « *Combien de ces objets tant désirés aujourd'hui finiront dans les 18 mois dans un tiroir, comme 37 % de nos portables, voire pire : dans nos poubelles. Combien de temps les populations d'Afrique impactées par l'extraction minière nécessaire à ces technologies vont-elles encore supporter de voir leur environnement détruit, leurs cours d'eaux et leurs sources contaminées ?* »

Les Amis de la Terre appellent les parlementaires et les sénateurs à mettre un terme à l'aberration environnementale et sociale que constitue l'obsolescence programmée, en adoptant une loi pour allonger la durée de garantie de 2 à 10 ans sur les biens de consommation, pour imposer aux producteurs de mettre sur les marchés des produits réparables et de garantir la mise à disposition des pièces détachées pour faciliter la réparation dans les 10 années suivant l'achat d'un bien.

Des solutions existent pour consommer autrement : donner une seconde vie à nos produits, faire réparer plutôt que de jeter, soutenir les réparateurs et valoriser leur savoir-faire, pour une économie utile socialement, qui préserve les emplois et l'environnement.

www.produitspourlavie.org

Rejets radioactifs dans l'environnement : des associations (et le parquet) traînent EDF à la barre

Marc Saint-Aroman

Pourquoi une action juridique contre EDF ?

Depuis le début de l'ère nucléaire, tous les opérateurs de la filière font leur vie atomique tranquille, peu inquiétés qu'ils sont par une Autorité de sûreté nucléaire – mal nommée « gendarme du nucléaire ». Cette ASN, hors quelques cas exceptionnels, ne prend jamais de mesures draconiennes pour faire cesser des situations illégales. (Dans ces cas exceptionnels où elle tapa du poing sur la table, ce fût encore le gouvernement qui effaça les contraintes en signant des dérogations permettant aux installations de fonctionner hors réglementation).

Depuis quelques années les associations se sont mises en quête de réparation des carences de l'État en traînant les industriels violeurs de réglementation devant les tribunaux avec parfois des succès retentissants.

Dans le nucléaire, ce type d'action permet de mettre, sous les projecteurs médiatiques, le vrai visage de l'atome caché par des décennies de propagande et des paravents de décoration comme par exemple l'octroi du label ISO 14 001 : ces installations rejettent pourtant – avec toutes les autorisations légales spécialement adaptées à leurs besoins industriels - tous les ans, des milliers de tonnes de résidus chimiques dans les fleuves et les mers, des milliards de becquerels de radioéléments artificiels dans l'atmosphère et dans l'air, des milliards de calories, des bactéries, des amibes...

Quels éléments sont à l'origine de la plainte :

Les Amis de la Terre et Stop Golfech ayant appris par un salarié d'EDF que du liquide de refroidissement primaire (en

contact avec les gaines de combustible parfois fuyardes) s'était répandu sous la centrale et s'était donc retrouvé dans la nappe phréatique.

Déroulé des évènements :

- **26 janvier 2010** : les Amis de la Terre et Stop Golfech organisent une conférence de presse pour annoncer que des analyses qu'ils viennent de réaliser sur des algues en amont et en aval de la centrale de Golfech révèlent une contamination au tritium en aval de la centrale.

- **18 janvier 2010** : 450 litres d'effluents radioactifs – selon une auto-estimation d'EDF – provenant de la centrale de Golfech ont été accidentellement déversés dans le milieu naturel.

- **1er avril 2010** : EDF déclare l'incident du 18 janvier à l'ASN, soit 40 jours trop tard (la réglementation imposant une déclaration sans délai).

- **24 avril 2012** : l'information du déversement de liquide dans l'environnement parvient à Stop Golfech via un salarié d'EDF.

- **8 novembre 2010** : les Amis de la Terre Midi-Pyrénées et le Réseau "Sortir du nucléaire" déposent une plainte contre X devant le procureur de la République de Montauban pour ce déversement intempestif.

- **14 janvier 2011** : sans nouvelle du procureur dans l'affaire Golfech, les associations font citer directement EDF devant le tribunal de police afin d'éviter la prescription de 1 an prévue pour les contraventions.

- **26 janvier 2012** : procès à Castelsarrasin : grâce à une plaidoirie fleuve d'une heure trente de l'avocat d'EDF, nous calculerons que l'eau était contaminée à un niveau de 5 140 000 000 Bq/l pour le seul tritium. La directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998 fixe à 100 Bq/l le seuil d'alerte.

- **29 mars 2012** : verdict du tribunal de police de Castelsarrasin : EDF est relaxée.

- **Avril 2012** : après les associations, le Parquet annonce faire appel de cette décision.

- **Septembre 2012** : bilan des infractions réalisé par Marie Frachisse, juriste du Réseau "Sortir du nucléaire", qui seront de nouveau invoquées devant la Cour d'appel de Toulouse :

- défaillances dans la maintenance des installations, utilisation d'un système d'alarme inadapté et intervention sur site tardive ;
- puisard et fosse non étanches ;
- existence d'un réservoir avec une rétention insuffisante ;
- absence de formation du personnel ;
- encombrement des rétentions des réservoirs du circuit secondaire (« SEK »).

Le Parquet, pour sa part, avait retenu les deux premières infractions en première instance :

- dysfonctionnement du système pompe-alarme ;
- inétanchéité du joint entre le bac inox et la fosse en béton.

Dernières nouvelles de la centrale : des émetteurs alpha ont été mesurés dans la nappe phréatique sous la centrale par le laboratoire Vétérinaire de Montauban en juillet dernier. Ce laboratoire a signé une convention avec EDF pour réaliser des analyses dans l'eau prélevée dans des piézomètres d'EDF. Le niveau dépasse de 240 000 fois la limite fixée dans l'arrêté de rejets de la centrale.

La Commission locale d'information de Golfech doit effectuer une recherche pour déterminer le type d'émetteurs alpha qui ont été collectés afin de savoir s'ils sont d'origine naturelle ou artificielle.

On peut déjà remarquer que, s'il s'agissait de radioactivité artificielle, il serait difficile de n'en retrouver que sur un seul piézomètre.

Note : Interrogée par nos soins en 2010, l'ASN nous précisait, à propos de l'incident de contamination, qu'« aucun des radioéléments n'était émetteur de rayons alpha ». Mais l'ASN ajoutait que les données provenaient... d'EDF.

Procès contre EDF Golfech à 14 h le 1er octobre 2012.

Rendez vous place du Salin à Toulouse:

11 h à 12 h : point sur l'organisation de la manifestation antinucléaire du 13 octobre.

12 h 14 h : pique-nique.

14 h : procès.

Réunions mensuelles publiques des Amis de la Terre Midi Pyrénées

Tous les 4^{ème} mardi de chaque mois : à 20h15 à la Mairie annexe du Pont des Demoiselles, 3^{ème} étage
7 av St Exupéry (entrée parking Casino) (Suivre le fléchage : accès par escalier, ou par la rampe du parking extérieur)

- **25 septembre** : plénière-atelier sur nos propositions d'actions avec apéro « zéro déchets »

- **23 octobre** : projection-débat à partir de la version courte de la pièce de théâtre

« Le procès du nucléaire »

Liste de diffusion des ATMP : Pour s'inscrire, envoyez un email à amisdelaterremp-request@ml.free.fr avec comme sujet « subscribe » (« unsubscribe » pour se désinscrire)

LA FEUILLE VERTE DES AMIS DE LA TERRE MIDI PYRENEES
Directeur de publication : Pierre DEDIEU
Nouvel ISSN en cours
Mise en page, relecture, synthèse : Pauline R.
N° 231 septembre 2012. Imprimé par nos soins.

Tél-fax-répondeur : 05 61 34 88 15

Courriel : midipyrenees@amisdelaterre.org

COTISATION (*) : SOUHAITABLE : 33 € (ou plus si vous le désirez) PETIT BUDGET : 10 € (ou davantage)

DONS (*) : (*)Deductible des impôts à 66% Abonnement au journal *La Baleine* : + 7 € à l'ordre des « Amis de la Terre »

NOM.....PRÉNOM..... DATE.....

ADRESSE.....

Tél : Courriel (lisible)..... Recevoir la *Feuille Verte* uniquement par courriel

MONTANT VERSÉ : MODE DE PAIEMENT : Chèque Espèces Autre :

Centres d'intérêt : Abeilles, Aéroport, Agriculture-Jardin, Air, Alimentation bio, Arbres-Forêt, Climat, Déchets, Décroissance, Eau, Éco-construction, Éco-quartiers, Énergies propres, Espaces verts ou naturels, Gaz des schiste, Habitat bioclimatique, Montagne, Nanotechnologies, Nucléaire, OGM, Ours, Pédagogie, Pesticides, Piétons, Pic pétrolier, Pollution hertzienne-Electromagnétisme, Risques industriels, Santé, Transition, Transports, Urbanisme, etc. :